



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DATE DE CONVOCATION

25 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

25 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 19

PRÉSENTS 14

VOTANTS 17

(dont 3 pouvoirs)

OBJET :

N°2026/68

Tarifs enfance-jeunesse
2026-2027

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
transmission en Sous-
Préfecture,

07 juillet 2026

et de la publication

07 juillet 2026

Le Maire
Marc ANDRIEUX



Le Secrétaire
Elodie LAIGNEL



L'an deux mil vingt-six

Le trente juin à dix-huit heures.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Marc ANDRIEUX, Maire.

Étaient présents : Marc ANDRIEUX, Françoise BOCQUET, Elodie LAIGNEL, Olivier LAVOIX, Corinne FERTÉ, James ROY, Michel GILLE, Laura DEMAREST, Francis VILNOIS, Michael POTTIER, Claude-Sylvaine DUBREUIL, Benoit POINT, Justine PAILLETTE et Lionel CHAUMAT, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés et représentés :

Stéphanie PIERRE (représentée par Benoit POINT)
Rémy MAROT (représenté par Marc ANDRIEUX)
Aurore MERLOT (représentée par Françoise BOCQUET)

Étaient excusés et non représentés

Denise MEUNIER et Sébastien VERON.

Secrétaire de séance : Elodie LAIGNEL

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Elodie LAIGNEL, Maire adjointe en charge de l'enfance-jeunesse qui rappelle que les accueils du matin, du soir et du mercredi ont été mis en place en 2014. Ces prestations ont évolué au fil du temps.

A ce jour et afin de respecter les divers textes et règlements, il existe 13 prestations (périscolaire du matin, point repas, repas lycée, périscolaire du soir, étude, étude & périscolaire, péricentre du matin, péricentre du soir, périscolaire du mercredi matin, périscolaire du mercredi après-midi, périscolaire journée du mercredi, repas du mercredi, semaine d'accueil de loisirs) déclinée selon les revenus des parents milonais en 6 tarifs et pour les familles extérieures en 2 tarifs selon le quotient familial soit au total 104 tarifs différents.

Lors d'une rencontre avec la CAF et avec le prestataire informatique, il a été conseillé à la collectivité de simplifier la tarification, notamment en réduisant le nombre de tranches de QF.

Pour rappel, les tranches applicables en 2025-2026 pour le service enfance jeunesse étaient les suivantes :

Habitants de LA FERTE-MILON :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| - QF inférieur à 300 € | (11 enfants) |
| - QF compris entre 301 et 399 € | (34 enfants) |
| - QF compris entre 400 et 499 € | (5 enfants) |
| - QF compris entre 500 et 699 € | (12 enfants) |
| - QF compris entre 700 et 899 € | (13 enfants) |
| - QF supérieur à 900 € | (74 enfants) |

Extérieurs à La Ferté-Milon :

- QF inférieur à 900 €
- QF supérieur à 901 €

Il est proposé de revoir les tarifs de la manière suivante :

	Habitants de LA FERTE-MILON			Extérieur	
QF	0-699	700-1199	1200 et plus	0-699	+ 700
Périscolaire matin	1.40	1.80	2.40	2.40	3.00
Restauration lycée	2.30	4.80	5.80	5.80	6.90
Restauration maternelle CP	1.00	1.90	3.10	3.10	3.60
Périscolaire soir	1.50	1.90	2.50	3.45	3.60
Etude	1.30	1.80	2.40	3.30	3.50
Etude + périscolaire	1.50	1.90	2.50	3.45	3.60
MERCREDI					
Périscolaire matin	1.40	1.80	2.40	2.40	3.00
Mercredi ½ journée	2.25	4.80	5.40	5.40	6.50
Mercredi journée	4.40	9.00	10.00	10.00	13.00
Repas du mercredi	1.00	1.90	3.10	3.10	3.60
Périscolaire soir	1.50	1.90	2.50	3.45	3.60
Vacances scolaires					
Semaine	22.00	45.00	50.00	50.00	65.00

Madame LAIGNEL indique que les délais étant extrêmement resserrés, elle n'a pas pu présenter ce projet en commission mais s'engage à ce que les prochaines modifications soient d'abord présentées à la commission enfance-jeunesse.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAIGNEL, Maire adjointe déléguée à l'enfance-jeunesse,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/67 portant reprise de gestion directe de l'ensemble des prestations servies au titre des activités périscolaires et extrascolaires et fixant les tarifs applicables,

Vu la délibération n° 2025/38 en date du 14 mai 2025 portant fixation des tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027,

Considérant la nécessité de valoriser les tarifs actuels et de les adapter à la réalité sociologique des familles,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De fixer les tarifs comme suit pour l'année scolaire 2026-2027,

	Habitants de LA FERTE-MILON			Extérieur	
QF	0-699	700-1199	1200 et plus	0-699	+ 700
Périscolaire matin	1.40	1.80	2.40	2.40	3.00
Restauration lycée	2.30	4.80	5.80	5.80	6.90
Restauration maternelle CP	1.00	1.90	3.10	3.10	3.60
Périscolaire soir	1.50	1.90	2.50	3.45	3.60
Etude	1.30	1.80	2.40	3.30	3.50
Etude + périscolaire	1.50	1.90	2.50	3.45	3.60
MERCREDI					
Périscolaire matin	1.40	1.80	2.40	2.40	3.00
Mercredi ½ journée	2.25	4.80	5.40	5.40	6.50
Mercredi journée	4.40	9.00	10.00	10.00	13.00
Repas du mercredi	1.00	1.90	3.10	3.10	3.60
Périscolaire soir	1.50	1.90	2.50	3.45	3.60
Vacances scolaires					
Semaine	22.00	45.00	50.00	50.00	65.00

- De charger et déléguer Monsieur le Maire ou son représentant dûment mandaté aux fins d'exécution des présentes.

Pour extrait certifié conforme,
 Fait et délibéré en séance les dits jour, mois et an.

Le Secrétaire
 Elodie LAIGNEL



Le Maire
 Marc ANDRIEUX

